



Syndicat **P**énitentiaire des **S**urveillant(e)s



CP NANCY-MAXEVILLE

RETOUR SUR LES COMMISSIONS DE DISCIPLINE

Le bureau local SPS tient à ce que tous les agents aient un retour sur les commissions de discipline, suite à chaque commission programmée ou de mise en prévention, le bureau local vous rédigera un bulletin d'information.

Pour rappel :

La durée du placement en cellule disciplinaire ne peut excéder vingt jours pour une faute du **premier degré**, quatorze jours pour une faute du **deuxième degré** et sept jours pour une faute du **troisième degré**.

Cette durée peut être portée à trente jours en cas de violences physiques, que la victime soit un membre du personnel de l'administration pénitentiaire, une personne en mission ou en visite dans l'établissement, ou une personne détenue.

COMMISSION DU 20 MARS 2017 :

- 2 détenus travailleurs du CD concernés pour une bagarre entre eux pendant leur temps de travail : (Faute du 1^{er} degré) : **7 jours de QD + déclasserement pour l'un – Déclasserement avec sursis pour le deuxième.**
- 1 détenu de la maison d'arrêt condamné, concerné par un état d'ébriété (faute du 2^{ème} degré) et la découverte d'un chargeur de téléphone découvert lors d'une fouille en cellule (faute du 2^{ème} degré) : **7 jours de QD avec sursis pour l'état d'ébriété, relaxe pour le chargeur de téléphone).**
- 2 détenues de la maison d'arrêt des femmes concernées par une bagarre lors de la promenade : (faute du 1^{er} degré) : 10 jours de confinement pour l'une, relaxe pour la deuxième.

Le bureau local, le 20 mars 2017.

LE SYNDICAT 100% SURVEILLANTS

Internet : <http://sps.strasbourg.free.fr>
E-mail : spsnongrades@hotmail.com

affilié à la



